

# DOCUMENT D'OBJECTIFS

## REVISION 2022

### Grotte de Corveissiat

De par son importance en terme de conservation des chiroptères et conciliation des usages, la grotte de Corveissiat fait l'objet d'un document spécifique au DOCOB Natura 2000.

**Revermont et Gorges de l'Ain**  
**Natura 2000 « FR8201640 »**

### Présentation



*Figure 1 porche de la grotte de Corveissiat*

La Grotte de Corveissiat est une cavité naturelle traversée par l'émergence pérenne du ruisseau de la Balme. Elle est parfois appelée grotte de la Balme ou grotte du Lavoir, nous adopterons cependant ici la dénomination « Grotte de Corveissiat ».

Cette cavité est intégrée dans un vaste ensemble naturel : la Reculée de Corveissiat. Surplombant la Rivière d'Ain, ce site se trouve sur la commune de Corveissiat. La zone Natura 2000 concernée est de 115 ha (en comptant la falaise « Sur Chatillon »), la reculée définie par l'ENS fait 48,53 ha.

La cavité comprend un très grand porche (cf figure 1) et trois parties distinctes :

- une première partie visitable à pied sec sur passerelles (moins de 200m),
- une deuxième explorable par la rivière souterraine (environ 400m)
- une troisième au-delà du siphon explorée par les plongeurs spéléo.

Soit un total proche de 2km, le relevé topographique de la cavité est présenté en annexe 1.

*A noter la présence dans cette reculée de la grotte des Nonosses, à priori peu intéressante pour les chauves-souris (hauteur plafond très limitée).*

### Statut de protection et réglementaire

La grotte a fait l'objet d'un arrêté lui attribuant le statut de **site classé** en 1908. Puis en 2002, une partie du site a été intégrée à l'Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope (**APPB**) *Oiseaux nichant dans les falaises, zones rocheuses et forêts voisines.*

L'ensemble de la reculée a été labellisée **Espace Naturel Sensible** par le Conseil Départemental de l'Ain en 2015, puis a été intégrée en 2019 à un unique ENS « Haute vallée de l'Ain ».

L'ENS de Corveissiat dispose d'un plan de gestion 2017/2021, jusqu'en 2021 le gestionnaire du site était l'Association de Gestion des Espaces Karstiques (AGEK). C'est désormais le Conservatoire des Espaces Naturels Rhône Alpes qui est le gestionnaire de l'ENS. Le diagnostic complet du site a été réalisé dans le cadre du plan de gestion de l'ENS et ne sera pas repris dans ce document.

**Le présent document vise à mettre en avant les articulations entre l'ENS et le site Natura 2000 en se focalisant notamment sur la conservation des chiroptères d'intérêt communautaire.**

### Foncier

La grotte de Corveissiat se situe sur une parcelle communale. Les parcelles communales représentent 24,6 ha, soit 50 % de l'ENS (annexe 3).

### Diagnostic écologique

Les conditions climatiques qui règnent dans cette cavité et son environnement proche lui valent d'être utilisée par plusieurs espèces de chauves-souris.

Parmi elles, **six espèces d'intérêt européen** (annexe II de la directive Habitat-Faune-Flore)

- Minioptère de Schreibers
- Petit rhinolophe
- Barbastelle d'Europe,
- Grand murin
- Petit murin

Trois autres espèces inscrites à l'annexe IV de la directive Habitat Faune Flore (espèces animales et végétales présentant un intérêt communautaire et nécessitant une protection stricte) y sont recensées à ce jour :

- la pipistrelle sp,

- le murin de Daubenton,
- l'oreillard sp

Les différents suivis de la grotte de Corveissiat ont montré qu'elle pouvait être utilisée par les chauves-souris **tout au long de l'année** (en été, en hiver et en période de transit). Par ailleurs, certaines espèces ne semblent utiliser le site que pour des temps de repos nocturne : Grand Murin, Petit Murin. Les occupations les plus significatives du site concernent essentiellement quatre espèces : **le minioptère de Schreibers, le murin de Daubenton, le grand et le petit rhinolophe** (voir tableau ci-dessous).

Jusque dans les années 2000, le **minioptère de Schreibers** semblait utiliser le site tout au long de l'année, avec une **centaine d'individus en été** mais sans reproduction avérée. Une très forte fréquentation lors du transit printanier 2019 laisse penser que la grotte de Corveissiat fait toujours partie du réseau de site des minioptères de Schreibers. De même la fréquentation lors du transit d'automne est si importante qu'elle pourrait laisser penser à un **site d'accouplement (entre 1 500 et 2 000 contacts par nuit en Octobre 2019)**.



Figure 2 Murin de Daubenton  
© L Arthur

Le **murin de Daubenton** utilisait le site comme gîte diurne en période estivale. Une **colonie de parturition d'une centaine d'individus** (adultes et jeunes) a été observée en 2000 et 2002 au niveau de l'entrée de la cavité. Elle faisait partie des **deux plus importantes colonies de reproduction connues pour cette espèce dans le département de l'Ain**. Perdue de vue faute d'effort de prospection, **une étude réalisée en 2021 a permis de « retrouver » la colonie de Murin de Daubenton**. D'abord au-dessus de la rivière souterraine le 29 juin 2021 puis au niveau d'une faille au-dessus de la résurgence à l'entrée de la cavité le 8 juillet 2021. **129 individus** ont été comptabilisés mais le statut de parturition n'a pu être démontré. L'espèce fréquente aussi grand nombre le site en période de transit et régulièrement en hiver via quelques individus isolés.

Une colonie d'une vingtaine de **Petits Rhinolophes** a été découverte dans un des bâtiments de la reculée en 2020. Le **grand rhinolophe** fréquentait de manière importante le site en hiver dans les années 60 et 80. Seulement quelques individus subsistaient jusqu'en 2016.

**Le tableau ci-après synthétise la fréquentation de la grotte selon les espèces et périodes de l'année.**



Figure 3 Petit Rhinolophe  
© L Arthur

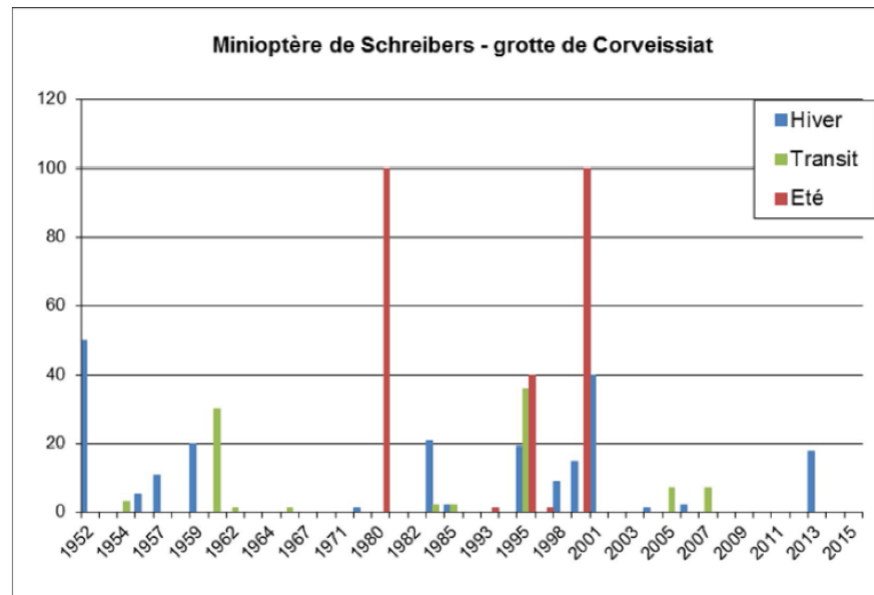


Figure 4 Grand Rhinolophe  
© JC de Massary



Figure 5 Minioptère de Schreibers  
© L Arthur

	Période hivernale	Transit	Période estivale
Murin de Daubenton	Présence régulière (1 à 6 individus) jusqu'en 2019	- Printemps : présence importante (LPO 2019) - Automne : <b>forte fréquentation</b> , possible site d'accouplement (LPO 2019)	<b>Colonie de parturition</b> constatée en 2000 et 2002 (100 ind). Présence de 129 individus en 2021 (parturition non démontrée)
Grands Rhinolophe	<b>Grands groupes</b> en hivernage dans les années 60 (50 ind) et 80 (20 ind) Présence régulière entre 2000 et 2019 (2 à 5 individus)	- Printemps présence régulière mais assez faible (LPO 2019) - Automne: <b>forte fréquentation</b> , possible site d'accouplement (LPO 2019)	Gîte diurne et repos nocturne
Petits Rhinolophe	5 petits rhinolophes dans les grottes de tufs en contrebas de la grotte de Corveissiat en 2019		<b>Colonie de parturition</b> constatée en 2020 dans bâtiment de la reculée (35 adultes et 9 juvéniles)
Minioptère de Schreibers	Espèce historiquement <b>bien présente</b> (entre 20 et 40 ind) mais qui n'est plus observée depuis 2013 (18 individus)	- Printemps: site régulièrement fréquenté entre 1980 et 2013 (12 à 100 ind), <b>Très forte fréquentation</b> relevé par l'étude LPO 2019. - Automne: <b>très forte fréquentation</b> , ce qui amène à penser à un site d'accouplement (LPO 2019)	Jusqu'à une <b>centaine d'individus</b> présente en 2000 sans reproduction avérée, non revue depuis



Malgré la disparition des Minoptères en été, la grotte de Corveissiat est toujours fréquentée lors du transit. Ces espèces pourraient donc de nouveau utiliser le site en été.

On constate donc que **les enjeux les plus importants concernent la période estivale** (importante colonies de reproduction de Murin de Daubenton, présence d'une centaine de Minoptères...).

### Activité estivale des chiroptères dans la reculée

En juillet 2020, une étude de l'activité des chiroptères en forêt a été réalisée par la LPO. Un point d'écoute était situé dans la reculée de Corveissiat (plutôt en bas de la reculée, à proximité du cours d'eau).

Espèce	Point 4			
	Nuit du 23 au 24	Nuit du 24 au 25	Nuit du 25 au 26	Nuit du 26 au 27
Barbastelle	37	21	21	25
Grand rhinolophe				
Molosse de Cestoni		1		
Murins	251	264	241	223
Noctule de Leisler	2	4	4	
Oreillards		1	1	
Petit rhinolophe	2	6	4	2
Pipistrelle commune	297	387	252	437
Pipistrelle de Kuhl	2	2	3	8
Sérotine commune	1		2	3

La barbastelle d'Europe présente une activité forte chaque nuit. Les autres espèces présentent une activité faible ou modérée

### Pratiques d'utilisation de la grotte et fréquentation

La grotte et reculée de Corveissiat est un site touristique important du Revermont. La reculée a accueilli 3 500 visiteurs en 2019 (données CD01).

**En 2020, 364 personnes ont fréquenté la grotte de Corveissiat** dans le cadre de visites pédagogiques, pour la plupart. Ces visites ont été réalisées par l'AGEK. 8 visites de la Grotte ont été programmées pour l'été 2020.

Le règlement d'accès à la grotte a été validé par le conseil municipal de Corveissiat en 2019 (cf annexe 4). Ce **règlement d'accès définit la période de sensibilité en hiver** et autorise les visites du 15 avril au 15 octobre dans une limite de 2x2 visites de 15 personnes par semaine.

Par rapport à d'autres sites, l'intérieur de la grotte possède un intérêt relatif, le plus « spectaculaire » étant le porche visible sans entrer dans la grotte.



Figure 4 intérieur de la grotte de Corveissiat lors d'une session de capture de Chiroptères

## Historique de gestion

L'Association de Gestion des Espaces Karstiques (AGEK) était titulaire depuis 2004 d'une convention de gestion environnementale de la grotte et de la reculée de Corveissiat, pour le compte de la commune.

L'AGEK est une association locale affiliée à la fédération française de spéléologie et membre du réseau régional d'éducation à l'environnement. Elle a pour principales activités la sensibilisation à l'environnement et l'organisation de randonnée.

En 2005, une grille à l'entrée de la grotte ainsi qu'une passerelle intérieure sont installées (photo ci-contre).



En 2017, un plan de gestion de l'ENS grotte et reculée de Corveissiat est rédigé. Il définit les objectifs à long terme suivants :

- préserver la richesse du site,
- concilier les usages, la fréquentation et les enjeux écologiques,
- mettre en place un projet d'interprétation adapté.

### Exemples d'actions inscrites au plan de gestion de l'ENS :

- Installation de la passerelle au fond de la grotte : **réalisée** en 2019, coût total : 11 500 euros,
- Mise en place d'un règlement d'accès à la grotte : **réalisée** en 2019 (mais période de sensibilité définie ne répondant pas totalement aux objectifs de conservation),
- Amélioration de l'infranchissabilité de la grille d'entrée : **en cours, programmé pour 2017 par le plan de gestion,**
- Amélioration de la lisibilité de la réglementation sur le site: **non réalisée,**
- Programme d'étude ciblé, de la faune, de la flore et des habitats : **non réalisé**

En 2022, un changement de gestionnaire a eu lieu, le Conservatoire des espaces Naturels a remplacé l'AGEK. **Un nouveau plan de gestion sera réalisé.** Ce plan de gestion devra intégrer les objectifs de conservation du DOCOB Natura 2000. L'articulation entre Natura 2000 et le dispositif ENS sera essentielle.

### La politique ENS dans l'Ain



Depuis la loi du 18 juillet 1985, les départements sont compétents pour mettre en œuvre une politique en faveur des Espaces Naturels Sensibles (ENS). La nature d'un ENS est précisée par chaque Conseil départemental en fonction de ses caractéristiques territoriales et des critères qu'il se fixe.

La majorité des Départements ont mis en place la politique ENS entre 1985 et 1994, en référence à cette loi de 1985, le premier ENS labellisé dans l'Ain a été le site des anciens méandres du Rhône à Serrières-de-Briord en 2014. Cette politique est donc assez récente et a été déployée rapidement (40 sites labellisés en 6 ans).

En France, d'après l'enquête 2017 de l'assemblée des départements de France auprès de 80 départements, on dénombre 4 300 sites ENS dont 2 012 acquis par les Départements. Dans l'Ain, on dénombre 40 ENS dont 1 acquis par le Département.

Dans l'Ain, la définition retenue pour un ENS est la suivante : « C'est un site reconnu à l'échelle départementale pour son importance écologique, géologique et/ou paysagère. La labellisation n'apporte aucune contrainte aux propriétaires, aux exploitants et aux autres usagers (promeneurs, chasseurs, pêcheurs...). »

D'après le Plan Nature 2016-2021 du département, « la préservation des milieux naturels passe par sa valorisation, et donc son ouverture au public, dans le respect de la propriété privée, de la biodiversité et des activités humaines. La politique de gestion, de préservation et de valorisation des milieux naturels ne doit pas être qu'une affaire de spécialistes ou de connaisseurs mais doit s'ouvrir à tous. Les espaces naturels sont aussi des lieux de vie, des lieux économiques, ce ne sont pas des sanctuaires où la nature est sous cloche. »

On remarque toutefois que 2 ENS de l'Ain n'accueillent pas ou très peu de visiteurs. Il s'agit de 2 sites d'importance pour les chiroptères :

**Grottes et carrières de la Sabla** : Enjeux pour l'hivernage des rhinolophes et la reproduction des grands rhinolophes et des murins à oreilles échanquées. **Les bâtiments sont interdits d'accès, le site étant clos avec un portail fermé par cadenas.**

**Défilé et Grottes de Pierre Chatel** : Bâtiments et grottes accueillant d'importantes colonies de chauve-souris en été et/ou hiver, espèces à fort enjeu. Le site n'accueille du public que quelques jours par an.

## FACTEURS POUVANT AVOIR UNE INFLUENCE SUR LA GESTION

### Fréquentation

La fréquentation humaine dans les sites d'hibernation ou d'estivage des chauves-souris est responsable de la mortalité d'individus, ou de leur déplacement vers d'autres sites, plus paisibles mais peut-être moins favorables (RANSOME, 1990 ; SPEAKMAN et al., 1991 ; THOMAS, 1995).

D'une manière générale, la pénétration dans le site peut stresser momentanément les chauves-souris en provoquant un envol des individus pour se remiser au fond de la cavité.

Enfin, en période estivale, et plus particulièrement au moment des naissances, l'envol des adultes de la colonie de mise bas peut provoquer une chute de plusieurs mètres des jeunes nouveau-nés non volants entraînant donc une surmortalité.

Pour le murin de Daubenton, les lieux précis dans la cavité d'installation des colonies sont bien visibles grâce aux coulures sombres sur la roche, descendant des fissures en plafonds, en plusieurs endroits. Les colonies de parturition historiques étaient situées **dans la partie fossile de la grotte, donc exposée aux visites de public**. La colonie s'est déplacée après 2002 plus loin dans la cavité au-dessus de la rivière souterraine (retrouvée en 2021). Un mouvement entre cette partie « calme » et le porche d'entrée a aussi été observé durant 2021.

La fréquentation est donc un facteur majeur de dérangement pour les chauves-souris de la grotte de Corveissiat. **Actuellement la période de sensibilité définie par le règlement d'accès à la grotte ne semble pas répondre totalement aux objectifs de conservation des espèces à enjeux historiques du site (Murin de Daubenton, Minioptères de Schreibers)**. Les visites se concentrent en été, période avec le plus d'enjeu pour le site.

De manière plus générale et comme inscrit au plan de gestion de l'ENS, la grille d'entrée de **la grotte ne garantit pas l'impénétrabilité du site**.

### Bilan des enjeux

La Grotte de Corveissiat présente d'importantes populations de Chiroptères d'intérêt communautaire. **La responsabilité historique du site dans la conservation du Minioptère de Schreibers, du Murin de Daubenton et des Rhinolophes est connue**.

Chaque cavité est unique, ici, dans l'état actuel des connaissances, **la fréquentation estivale est un facteur défavorable à la préservation des chiroptères d'intérêt communautaire**.



## **Objectifs et Pistes d'actions**

**En lien avec le futur plan de gestion de l'ENS de Corveissiat, les objectifs et les actions ci-dessous pourraient être déclinés :**

Etudier le statut de parturition de la colonie de Murin de Daubenton et son comportement

Favoriser la fréquentation des chiroptères dans la cavité et les bâtiments annexes :

- Redéfinir la période de sensibilité de la grotte
- Améliorer l'affichage
- Protéger les bâtiments annexes
- Améliorer l'impénétrabilité de la grille d'accès de la grotte

Articuler les dispositifs ENS et Natura 2000